



# ÉDUCATEUR SPÉCIALISÉ



## PRÉSENTATION DU MÉTIER

L'éducateur spécialisé (ES) concourt à l'éducation des enfants, des adolescents ou des adultes présentant des déficiences physiques ou psychiques, des troubles du comportement ou des difficultés d'insertion.

Son intervention se situe aussi bien dans le champ social que dans le champ scolaire, celui de la santé ou encore de la protection judiciaire de l'enfance. Il est également appelé à intervenir sur le développement d'un quartier ou celui d'une communauté.



taux de réussite  
2023/24



## SECTEURS D'INTERVENTION

L'éducateur spécialisé peut exercer au sein de maisons d'enfants à caractère social, de foyers de l'enfance, de centres d'hébergement et de réinsertion sociale, d'établissements scolaires, d'instituts d'éducation motrice, d'instituts médico-éducatifs, de services d'éducation spéciale et de soins à domicile, etc.



### DÉTAILS ET FICHE COMPLÈTE :



- VAE
  - CPF
  - CFA
  - VAP
- formation éligible \*

\* VAE, Validation des acquis de l'expérience /  
VAP Validation des acquis professionnels /  
CPF Compte personnel de formation /  
CFA, Centre de formation d'apprentis.



## APTITUDES

- Avoir une attention aux problèmes humains et sociaux
- Avoir le sens des responsabilités
- Faire preuve de créativité
- Être à l'écoute
- Faire preuve d'adaptation
- Savoir travailler en équipe
- Faire preuve d'engagement personnel



## CONTENU DE LA FORMATION

La formation préparant au diplôme d'État ES dure trois ans et comporte :

- 1450 heures de formation théorique, qui se déclinent en huit blocs de compétences :

**Bloc 1 :** construction de la relation éducative ;

**Bloc 2 :** analyse de la construction d'un accompagnement éducatif ;

**Bloc 3 :** implication de la personne ou du groupe dans son projet éducatif ;

**Bloc 4 :** conception et conduite d'un projet éducatif ;

**Bloc 5 :** expression et communication écrite et orale ;

**Bloc 6 :** communication professionnelle en travail social ;

**Bloc 7 :** connaissance et analyse des contextes institutionnels ;

**Bloc 8 :** mobilisation des acteurs et des partenaires.

- 2100 heures de formation pratique.



## CONDITIONS ENTRÉE EN FORMATION

Vous devez remplir au moins l'une des conditions suivantes :

- être titulaire du baccalauréat ;
- être titulaire d'un diplôme, certificat ou titre homologué ou inscrit au RNCP\* au moins au niveau 4 ;
- bénéficier d'une validation de ses études, de ses expériences professionnelles ou de ses acquis personnels en application de l'article L 613-5 du code de l'éducation.

\*Répertoire National des Certifications Professionnelles



## COMMENT POSTULER ?



Si vous êtes :

Inscrit en classe de terminale ou étudiant en réorientation :

> les inscriptions aux épreuves de sélection en formation se font uniquement sur le site **PARCOURSUP**.

Si vous êtes :

■ Demandeur d'emploi ou salarié :

> les inscriptions aux épreuves de sélection en formation se font uniquement sur le site **irtsca.fr** dans la rubrique « Admission » puis « s'inscrire aux sélections en formation ».



Toutes les formations à l'IRTS CA sont accessibles aux personnes en situation de handicap. Renseignements auprès de Gaëlle Louis, référente handicap de l'institut : gaelle.louis@irtsca.fr / Tél. : 03 26 06 82 36



## ÉVOLUTIONS DE CARRIÈRE

Avec quelques années d'expérience et des formations complémentaires, l'éducateur spécialisé, peut assurer la responsabilité d'un service ou diriger un établissement, et poursuivre une formation supérieure pour préparer :

- Le certificat d'aptitude aux fonctions d'encadrement et de responsable d'unité d'intervention sociale (CAFERUIS) ;
- Le diplôme d'état d'ingénierie sociale (DEIS) ;
- Le certificat d'aptitude aux fonctions de directeur d'établissement ou de chef de service d'intervention sociale (CAFDES).